



Serenade[®] MAX

SAFETY DATA SHEET

According to Directive 2001/58/EC and U.S. 29 CFR 1910.1200

Date of Issue: 21 June 2010
Revision Number: 5

Replaces all previous editions

SECTION 1: IDENTIFICATION OF SUBSTANCE / PREPARATION AND COMPANY / UNDERTAKING

Product Name: Serenade[®] MAX Synonyms: QST 713 WP Organic; QRD141

Product Use: Fungicide / Bactericide

Company: AgraQuest, Inc. Distributor: Not Applicable
Address: 1540 Drew Avenue Address:
Davis, California 95618, USA

Telephone: 1.530.750.0150 Telephone: Not Applicable

Emergency Phone: In USA call CHEMTREC 24-hour toll-free hotline at 1.800.424.9300
(CHEMTREC) Outside USA, call 1.703.527.3887 (collect calls accepted)

Registrations: See Section 15

SECTION 2: COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

<u>Ingredient:</u>	<u>CAS No.</u>	<u>Percent</u>
1. Dried <i>Bacillus subtilis</i> , strain QST 713	Not Applicable	10 -15%
2. Mixture of inert, non-reactive ingredients	Not Applicable to mixtures	85 - 90%

Section 2 Notes: This preparation contains no hazardous substances per Directive 67/548/EEC.

SECTION 3: HAZARDS IDENTIFICATION

Emergency Overview: This preparation is not considered to be hazardous to humans or the environment. Product has very low toxicity via ingestion or skin contact.

Possible Routes of Entry: Inhalation, eyes, and skin

Potential Health Effects from Over-exposure

Skin/ Eye Irritation: Direct contact with skin or eyes may cause mild irritation in some individuals.

Inhalation: Inhalation of dust may cause respiratory tract irritation in some individuals.

Section 3 Notes: In the unlikely event that over-exposure occurs, follow first aid measures in section 4.

SECTION 4: FIRST AID MEASURES

General: Remove from source of exposure. If irritation or other signs of toxicity occur, seek medical attention.

Eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with plenty of water for at least 15 minutes. If present, remove contact lenses and continue rinsing eye.

Skin: Remove contaminated clothing. Thoroughly wash skin with plenty of soap and water.

Inhalation: Move person to fresh air. If person is not breathing, call an ambulance, then give artificial respiration.

Ingestion: Call a doctor immediately if a large amount is swallowed. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Note to Physicians and First Aid Providers: This product has low oral and dermal toxicity, and is expected to have low inhalation toxicity. Direct contact with eyes may cause temporary irritation. Provide symptomatic and supportive care as necessary.

SECTION 5: FIRE-FIGHTING MEASURES

General: Use methods and protective gear that are appropriate for the conditions and size of the fire.

Extinguishing Media: Use appropriate media for underlying cause and combustibles involved in the fire.

Special Equipment: Self-contained breathing apparatus and full protective gear according to the conditions and size of the fire.

SECTION 6: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal Precautions: Wear suitable protective clothing such as long-sleeved shirt, pants, waterproof gloves and shoes with socks.

Methods for Clean Up: Avoid generating dust during clean up. Carefully mop or sweep up spill and place in a closed container for disposal. Rinse area with water.

Section 6 Notes: Refer to section 8 for personal protection and section 13 for disposal considerations.

SECTION 7: HANDLING AND STORAGE

Handling: Use handling procedures that minimize formation of dust.

Storage: Store in a cool, dry, well-ventilated place in original container. Keep container closed when not in use. Do not contaminate other pesticides, fertilizers, water, or feed by storage or disposal.

Section 7 Notes: Avoid contact with skin, eyes and clothing. Avoid inhalation of dust. Wash any contamination from skin or eyes immediately. Wash hands and exposed skin before eating, drinking, smoking or using the toilet.

SECTION 8: EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

General: Protective clothing should be selected according to the conditions likely to be encountered in the workplace. Applicators should follow label instructions. No exposure limits have been established.

Engineering Controls: Use process enclosures, local exhaust ventilation, or other engineering controls to reduce airborne exposure at locations/operations where dust may be generated.

SECTION 8: EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION continued

Personal Protective Equipment:

Respiratory:	Not normally required. However, if dusty conditions exist, use a dust-filtering face mask or a NIOSH approved respirator with any N, R, P or HE filter for biological products.
Eyes and Face:	Chemical safety goggles or safety glasses with side shields.
Hands/Skin:	Gloves made from chemically resistant material such as neoprene, vinyl, rubber, or nitrile.
Other Clothing:	Wear suitable protective clothing such as long-sleeved shirt, pants, and shoes with socks.
Hygienic Practices:	Wash hands and exposed skin before eating, drinking, smoking or using the toilet.

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Appearance:	Light to medium brown fine, granular powder
Odor:	Sweet, earthy odor
Melting Point:	Not Applicable
Boiling Point:	Not Applicable
Density:	28 Lb/ft ³ or 0.45 gram/cc
Solubility in Water:	Dispersible in water
pH as Supplied:	Not Applicable
pH (Other):	4.7 – 7.5 (1% aqueous dispersion)

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

Stability:	Stable, material is non-reactive.
Conditions to Avoid:	None that are known.
Materials to Avoid:	None that are known.
Hazardous Decomposition Products:	None that are known.
Hazardous Polymerization:	Will not occur.

SECTION 11: TOXICOLOGICAL INFORMATION

Possible Routes of Entry: Inhalation, eyes, and skin

Potential Health Effects from Over-exposure

Skin/ Eye Irritation:	Direct contact with skin or eyes may cause slight to mild irritation in some individuals.
Inhalation:	Inhalation of dust may cause respiratory tract irritation in some individuals.

Acute studies on a similar formulation:

Acute Oral LD ₅₀ (Rat):	> 5,000 mg/kg	Eye Irritation (Rabbit):	Nonirritant
Acute Dermal LD ₅₀ (Rabbit)	> 2,000 mg/kg	Dermal Irritation (Rabbit):	Nonirritant
Acute Inhalation LD ₅₀ (Rat):	> 0.63 mg/L (Limit test)*	Sensitization (Guinea Pig):	Nonsensitizer

Section 11 Notes: None of the components of this product are listed as carcinogenic by NTP, IARC, or OSHA.
 * 0.63 mg/L was the maximum attainable aerosol concentration for this test due to the physical nature of the product. No deaths or toxic effects were observed in the test animals during the study period.

SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

Ecological Information: This product is not expected to impose any environmental risk.

Ecotoxicity Information: Tests with the technical active ingredient in various aquatic and terrestrial vertebrates and invertebrates showed this product to be non-toxic to all the species tested.

SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

Disposal Method: Open dumping or burning of this material or its packaging is prohibited. If spilled material cannot be disposed of by use according to label instructions, one acceptable method of disposal is to incinerate in accordance with local, regional, and national environmental regulations.

Empty Container: Completely empty package into application equipment, rinse with water and add rinsate to application equipment. Dispose of empty package in accordance with applicable environmental regulations.

Section 13 Notes: Regulatory requirements are subject to change and acceptable methods of disposal can vary by location. The appropriate agencies should be contacted for advisement prior to disposal.

SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

Land:	ADR / RID Class:	Not controlled under ADR (Europe)
Water:	IMDG Class:	Not controlled under IMDG
Air:	IATA – DGR Class:	Not controlled under IATA
Other:	U.S. DOT:	Not Regulated
	Freight Classification:	Insecticides, Fungicides N.O.I., Other Than Poisons. NMFC 155050 Class 60
	Canadian TDG:	Not regulated under Canadian Transport of Dangerous Goods Regulations

SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

Labeling According to EC Directives:

Symbol:	Not Required
R-phrases:	Not Required
S-phrases:	S 2 Keep out of reach of children
(Recommended)	S 20/21 When using do not eat, drink or smoke
	S 24/25 Avoid contact with skin and eyes
	S 29/35 Do not empty into drains; dispose of this material and its container in a safe way

US EPA SARA: No acute or chronic health hazards. No fire, release of pressure, or reactivity hazards.

Registration Information

US:	EPA Reg. No. 69592-11
Canada:	PCP No. 28549

SECTION 16: OTHER INFORMATION

Reason for Revision:	Update logo	Supersedes MSDS dated: September 17, 2009
	Revised freight classification number	

Disclaimer: This document set forth is based on information that AgraQuest, Inc. believes to be accurate. No warranty, expressed or implied, is intended. The information is provided solely for your information and consideration and AgraQuest assumes no legal responsibility for use or reliance thereon.

Serenade® MAX

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

Nom de produit :	Serenade® MAX	Synonymes :	QST 713 WP biologique ; QRD141
Usage du produit :	Fongicide/bactéricide		
Fabricant :	AgraQuest, Inc.	Distributeur :	s.o.
Adresse :	1540 Drew Avenue Davis, California 95618, USA	Adresse :	
Téléphone :	1 530-750-0150	Téléphone :	s.o.
N° de téléphone en cas d'urgence : (CHEMTREC)	Aux É.-U., appeler en tout temps le service de renseignements sans frais de CHEMTREC au 1 800 424-9300 À l'extérieur des É.-U., composer le 1 703 527-3887 (appels à frais virés acceptés)		
Homologations :	Voir section 15		

SECTION 2 : COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédient :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>Pourcentage</u>
1. <i>Bacillus subtilis</i> , souche sèche de QST 713	s.o.	10 – 15 %
2. Mélange d'ingrédients inertes, non actifs	s.o. pour les mélanges	85 – 90 %

Note de la section 2 : Cette préparation ne contient pas de substances dangereuses selon la directive 67/548/EEC.

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Général : Cette préparation n'est pas considérée comme étant dangereuse pour les humains ou l'environnement.
Le produit a une très faible toxicité si ingéré, en cas de contact avec la peau ou si inhalé.

Voies de pénétration possibles : Inhalation, yeux et peau

Effets potentiels de la surexposition sur la santé

Irritation de la peau/des yeux : Le contact direct du produit avec la peau ou les yeux peut causer une légère irritation chez certains individus.

Inhalation : L'inhalation des brouillards de pulvérisation peut causer une irritation du système respiratoire chez certains individus.

Note de la section 3 : Advenant le cas où une surexposition survient malencontreusement, administrer les premiers soins indiqués à la section 4.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général : Transporter la personne loin de la source d'exposition. Si une irritation ou d'autres signes de toxicité surviennent, obtenir des soins médicaux.
- Yeux : Rincer les yeux à grande eau doucement et délicatement pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer, puis continuer à rincer.
- Peau : Retirer les vêtements contaminés. Bien laver la peau à l'eau et au savon.
- Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler une ambulance, puis faire la respiration artificielle.
- Ingestion : Appeler un médecin immédiatement si une grande quantité de produit a été avalée. Faire boire un verre d'eau par petites gorgées à la personne si elle peut avaler. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Note aux médecins ou aux secouristes : Ce produit a une faible toxicité orale et cutanée et devrait avoir une faible toxicité par inhalation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Traiter et donner les soins selon les symptômes présents, le cas échéant.

SECTION 5 : TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Général : Employer les techniques de lutte et l'équipement de protection appropriés aux conditions et à la taille de l'incendie.
- Agents d'extinction : Utiliser les agents d'extinction appropriés pour combattre la cause et les combustibles sous-jacents de l'incendie.
- Équipement spécial : Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome appropriés aux conditions et à la taille de l'incendie.

SECTION 6 : DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

- Précautions personnelles : Porter des vêtements de protection convenables tels qu'un chandail à manches longues, des pantalons, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes.
- Moyens à utiliser pour le nettoyage : Éviter de générer de la poussière pendant le nettoyage. Essuyer ou balayer le déversement avec précaution et le placer dans un contenant fermé pour élimination. Rincer la zone touchée à l'eau.
- Note de la section 6 : Consulter la section 8 pour la protection personnelle et la section 13 pour l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Manipulation : Manipuler le produit de façon à minimiser l'exposition.
- Entreposage : Conserver le produit dans son contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant fermé quand on ne se sert pas du produit. Ne pas contaminer les autres pesticides, engrais, eau ou aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.
- Notes de la section 7 : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les embruns de pulvérisation. Laver toute contamination de la peau ou des yeux immédiatement. Se laver les mains et la peau ayant été exposée au produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

SECTION 8 : EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- Général : Les vêtements de protection doivent être choisis en fonction des conditions susceptibles de se produire dans la zone de travail. Les opérateurs devraient suivre le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette. Aucune valeur limite d'exposition n'a été établie.

SECTION 8 : EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (suite)

Mesures d'ingénierie : Utiliser des enceintes de sécurité, la ventilation locale, et d'autres mesures d'ingénierie pour diminuer l'exposition par les voies aériennes là où de la poussière pourrait être générée.

Équipement de protection personnelle

Respiratoire : Non nécessaire en temps normal. Toutefois, dans des conditions poussiéreuses, utiliser un masque filtrant la poussière ou un respirateur approuvé par le NIOSH doté d'un filtre N, R, P ou HE pour produits biologiques.

Yeux et visage : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de protection avec écrans latéraux.

Mains/peau : Gants fabriqués en matériaux résistant aux produits chimiques tels que le néoprène, le vinyle, le caoutchouc ou le nitrile.

Autres vêtements : Porter des vêtements de protection tels qu'un chandail à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes.

Pratiques d'hygiène : Se laver les mains et la peau ayant été exposée au produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Poudre granulaire fine de couleur brun clair à brun moyen

Odeur : Douce odeur de terre

Point de fusion : s.o.

Point d'ébullition : s.o.

Densité : 28 lb/pi³ ou 0,45 g/cc

Solubilité dans l'eau : Se disperse dans l'eau

pH (tel que vendu) : s.o.

pH (autre) : 4,7 – 7,5 (dispersion aqueuse 1 %)

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable et non réactif

Conditions à éviter : Aucune connue

Substances incompatibles : Aucune connue

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu

Produits de polymérisation dangereux : Ne se produira pas

SECTION 11: RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration possibles : Inhalation, yeux et peau

Effets potentiels de la surexposition sur la santé

Irritation de la peau/des yeux : Le contact direct du produit avec la peau ou les yeux peut causer une irritation sans gravité ou légère chez certains individus.

Inhalation : L'inhalation des poussières peut causer une irritation des voies respiratoires chez certains individus.

Expérience aiguë sur des formulations similaires :

DL ₅₀ orale (rat) :	> 5 000 mg/kg	Irritation des yeux (lapin) :	Non irritant
DL ₅₀ cutanée (lapin) :	> 2 000 mg/kg	Irritation cutanée (lapin) :	Non irritant
DL ₅₀ inhalation (rat) :	> 0,63 mg/L (essai limite)*	Sensibilisation (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant

Notes de la section 11 : Aucune composante de ce produit n'est indiquée comme étant potentiellement cancérigène par le NTP, l'IARC ou l'OSHA.

*0,63 mg/L était la concentration maximale atteignable en aérosol pour faire ce test en raison de la nature physique du produit. Aucun décès ou effet toxique n'ont été observés sur les animaux au cours de la période d'étude.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

- Renseignements écologiques : En fonction de l'évolution et du comportement de ce produit dans l'environnement, ce produit ne devrait pas présenter de risques environnementaux.
- Renseignements sur l'écotoxicité : Selon les tests réalisés avec l'ingrédient actif sur des vertébrés et des invertébrés aquatiques et de nombreux vertébrés et invertébrés terrestres, ce produit est non toxique pour les espèces testées et ne devrait pas comporter de risques environnementaux.

SECTION 13 : ÉLIMINATION

- Mode d'élimination : Il est interdit de déverser ce produit ou son emballage à ciel ouvert ou de les brûler. Si le produit déversé ne peut être éliminé selon les directives indiquées sur l'emballage, l'incinération conformément aux règlements locaux, régionaux et nationaux constitue un mode d'élimination acceptable.
- Contenant vide : Vider complètement le contenant dans l'équipement d'application, rincer avec de l'eau, puis ajouter la rinçure à l'équipement d'application. Éliminer le contenant vide conformément à la réglementation environnementale applicable.
- Notes de la section 13 : Les exigences réglementaires sont sujettes aux changements et les modes d'élimination acceptables peuvent varier selon la localisation. Les agences appropriées devraient être contactées avant l'élimination.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

- | | | |
|-------------------------|--------------------------------------|---|
| Voie terrestre : | Classe ADR/RID : | N'est pas réglementé selon l'ADR (Europe) |
| Voie maritime : | Classe IMDG : | N'est pas réglementé selon l'IMDG |
| Voie aérienne : | Classe IATA – DGR : | N'est pas réglementé selon l'IATA |
| Autre : | Département des transports (É.-U.) : | Non réglementé |
| | Classification des marchandises : | Insecticides, fongicides N.O.I, autres que poisons. NMFC 155050 classe 60 |
| | TMD Canada : | Non réglementé dans le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses canadien |

SECTION 15 : RÉGLEMENTATION

- Étiquetage selon les directives EC :
- Symbole : Non requis
- Phrases R : Non requis
- Phrases S :
(recommandées) S 2 Garder hors de portée des enfants
S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux
S 29/35 Ne pas jeter les résidus dans les égouts ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
- U.S. EPA SARA :
(Classification Title III) Pas de danger d'intoxication chronique ou aigu. Pas de risques d'incendie, de relâchement de la pression ou de réactivité.
- Homologations :
- USA : N° d'homologation EPA 69592-11
- Canada : N° de produit antiparasitaire 28549

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Motif de révision : Nouveaux logo Remplace la FS du 17 sept. 2009